

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des  
pêcheries, de l'énergie et des ressources  
naturelles**

## **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 77 – Loi modifiant la Loi  
sur le cadastre et le Code civil

Procès-verbal de la séance du 17 mars 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 1119-20100323

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 17 MARS 2010.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES.....	4

### ANNEXE

#### I. Amendements adoptés

Séance du mercredi 17 mars 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 77 – Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil (Ordre de l'Assemblée le 11 février 2010)

Membres présents :

- M. Paradis (Brome-Missisquoi), président
- M. Pinard (Saint-Maurice), vice-président
  
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M<sup>me</sup> Gonthier (Mégantic-Compton)
- M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac)
- M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Mamelonet (Gaspé)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Simard (Dubuc), ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M<sup>me</sup> Lise Ouellette, sous-ministre associée, Foncier Québec
- M. Yves Tremblay, arpenteur géomètre, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M. Paradis (Brome-Missisquoi) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Simard (Dubuc) et M. Pinard (Saint-Maurice) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Ouellette de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 12 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

À 12 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac).

Article 2 (suite) : Le débat se poursuit.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

Le débat se poursuit.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Simard (Dubuc) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

M. Simard (Dubuc) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 16 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 5 et 6.

Articles 5 et 6 : M. Simard (Dubuc) propose les amendements cotés Am 3 et Am 4 (annexe I).

Un débat s'engage.

L'amendement coté Am 3 est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

L'amendement coté Am 4 est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac) propose la motion suivante :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

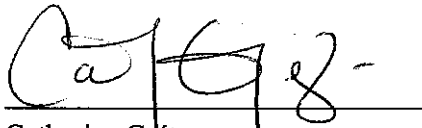
### REMARQUES FINALES

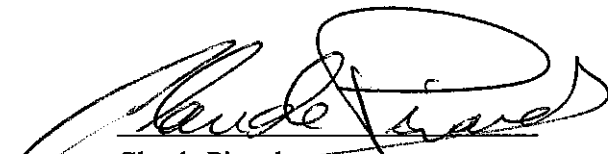
M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Simard (Dubuc) font des remarques finales.

À 17 h 01, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 19 mars 2010, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

  
Catherine Gréas

  
Claude Pinard

CG/mlc

Québec, le 17 mars 2010

**ANNEXE I**

**Amendements adoptés**

Am 1

Projet de loi 77

Art 2.

Amendement

ART 2.

l'article 2 est modifié par l'ajout,  
à la fin de l'article de « et par  
l'insertion, à la fin du premier alinéa  
de ce qui suit « Cette approbation en minute  
est signée par l'expropriant et réfère à la  
minute du plan visé. » »

Adopté  
65



Am 2

Art 3

## Amendement

### Article 3

L'article 3 est modifié par l'ajout, après le paragraphe 1<sup>er</sup> de ce qui suit :

« 1.1<sup>o</sup> par l'ajout à la fin du premier alinéa de ce qui suit " cette approbation en minute est signée par le propriétaire et référée à la minute du plan visé. » »

Adopté  
/s/

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE CADASTRE ET LE CODE CIVIL

Am 3

Art 5

PROJET DE LOI N° 77

AMENDEMENT

**ARTICLE 5**

Modifier l'article 5 du projet de loi n° 77 par le remplacement des mots « 1<sup>er</sup> octobre 2010 » par les mots « 1<sup>er</sup> novembre 2011 ou à la date antérieure fixée par le gouvernement ».

Adopté.  
ff

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE CADASTRE ET LE CODE CIVIL

Am 4

Art 6

PROJET DE LOI N° 77

AMENDEMENT

**ARTICLE 6**

Remplacer l'article 6 du projet de loi n° 77 par le suivant :

« 6. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2011 ou à la date antérieure fixée par le gouvernement, à l'exception de celles des articles 4 et 5 qui entreront en vigueur le *(insérer ici la date de la sanction de la présente loi)*. ».

A adopté  
tt